REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 8-2025

Séance du 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze novembre à dix-huit heures dix, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Thibaud MARGALET Président.

Présents : Messieurs Robert GILI, Thibaud MARGALET et Marc SIMON, syndics titulaires.
Madame Béatrice BOUZAN donne pouvoir à Monsieur Thibaut MARGALET

Nombre de voix
En exercice : 12
qui ont voté : 4

Monsieur Robert GILI a été nommé secrétaire.

Date de la convocation
Le 29 octobre 2025

OBJET

Emprunt remboursement auto-financement tempête Gloria

Le Président expose aux syndics que le prêt court terme effectuer pour le paiement des travaux de remise en état de la prise d'eau et siphon de Bellagre et Casenove ne peut plus être prorogé, nous avons donc demandé au crédit agricole de nous faire une proposition de prêt long terme pour les 84 000 € restant, voici les deux propositions que nous avons reçu :

1- Prêt classique à taux fixe :

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Trimestrialité	Coût du crédit
84 000,00 €	4	3,90%	5 695,64 € *soit par an :* *22 782,56 €*	7 130,24 €

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Trimestrialité	Coût du crédit
84 000,00 €	5	3,90%	4 643,18 € *soit par an :* *18 572,72 €*	8 863,60 €

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- de choisir l'offre sur 4 ans avec un taux fixe 3,90 € soit un coût du crédit de 7 130,24 € ;

- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

ASA DU CANAL D'ILLE

Le Président,

Thibaud MARGALET